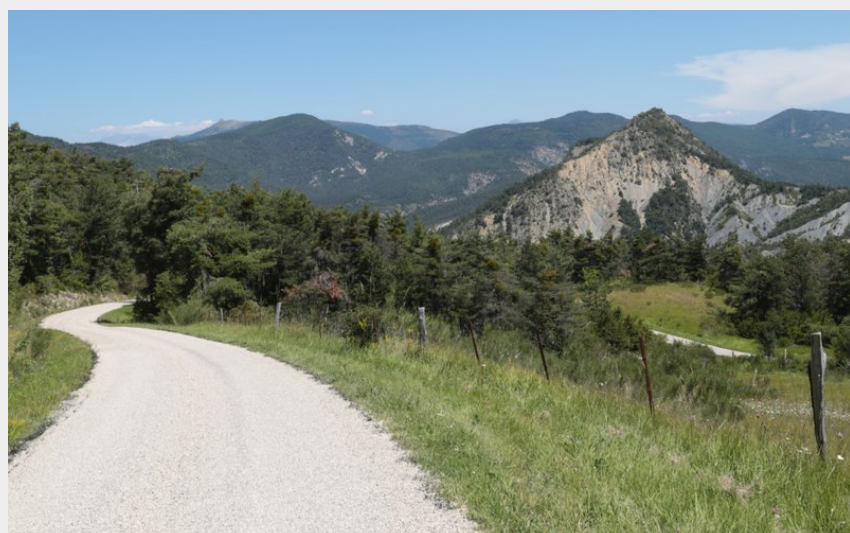
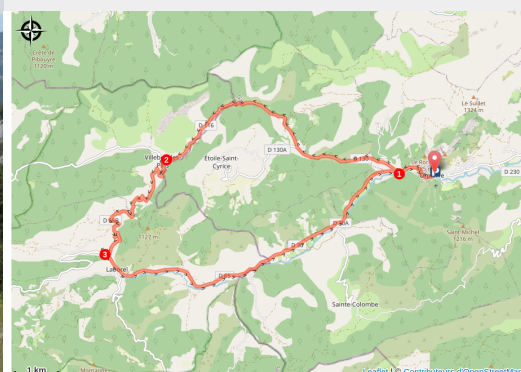


ORPIERRE - Col de Pierre Vesce à vélo

PNR des Baronnies provençales



Dans le col de Pierre Vesce (Aurélia PAYELLE - PNR Baronnies provençales)



Entre Drôme et Hautes-Alpes, cette boucle cycliste vous emmène au sommet du col de Pierre Vesce en visitant les alentours d'Orpierre.

Une boucle cycliste aux confins des montagnes les plus retirées du Parc des Baronnies provençales. Elle vous permettra d'emprunter les routes sinueuses, parfois à flanc de montagne, entre Hautes-Alpes et Drôme, qui montent jusqu'au col de Pierre Vesce, à 1013 m d'altitude. Les pentes raides de ce col auront de quoi enchanter les amateurs de dénivelés en deux roues... et de paysages préservés. Un belle escapade sous le regard de cols plus hardus, comme le Reychasset, le Perty ou le Saint-Jean.

Infos pratiques

Pratique : Route

Durée : 2 h

Longueur : 23.2 km

Dénivelé positif : 513 m

Difficulté : Niveau orange - Assez difficile

Type : Boucle

Thèmes : Historique, Pastoralisme

Accessibilité : VTC

Itinéraire

Départ : Place du village, Orpierre

Arrivée : Place du village, Orpierre

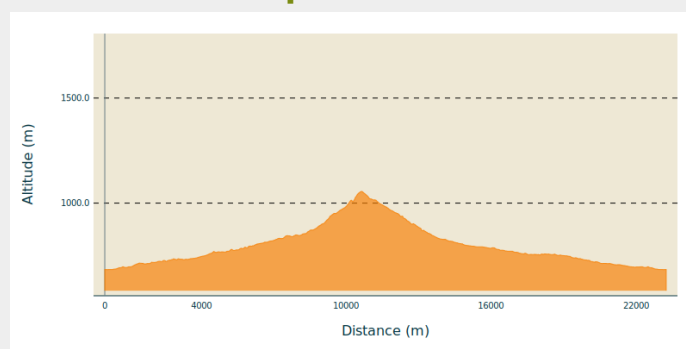
Communes : 1. Étoile-Saint-Cyrice

2. Villebois-les-Pins

3. Laborel

4. Sainte-Colombe

Profil altimétrique



Altitude min 683 m Altitude max 1056 m

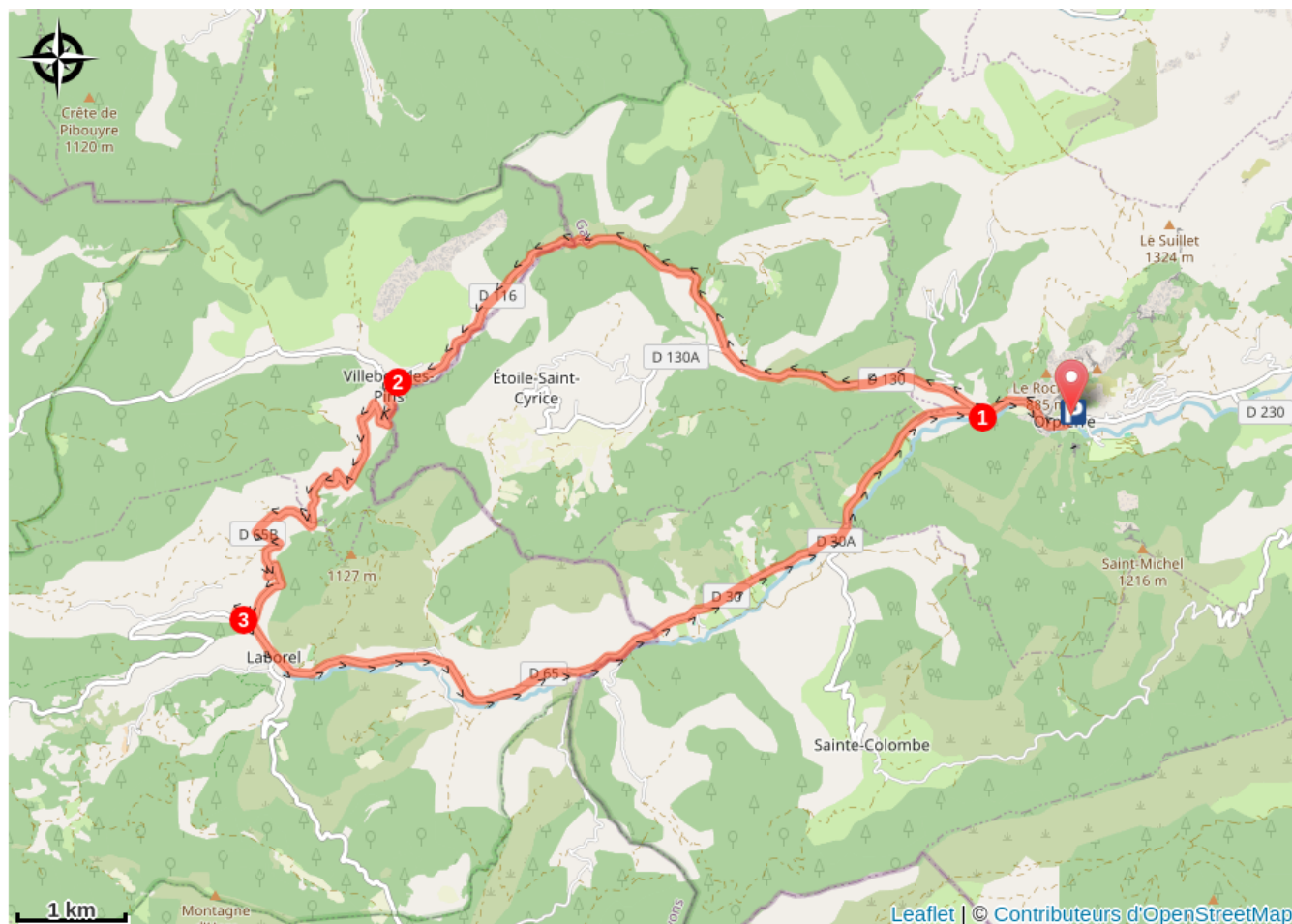
Quitter le village d'Orpierre en direction d'Étoile-Saint-Cyrice en empruntant la D30.

1- À l'intersection, quitter la D30 pour monter à droite par la D130 (se nommant D116 au passage dans le département de la Drôme) vers Villebois-les-Pins. Pédaler pendant 7 km jusqu'au village de Villebois.

2- Au village de Villebois-les-pins, prendre à gauche la direction du col de Pierre Vesce sur la D65B. Gravier le col et redescendre côté "Laborel".

3- Au pied du col, au carrefour, descendre à gauche sur la D65 vers le village de Laborel. Le traverser, rester sur le D65 puis rejoindre la D30 pour pédaler 5 km et retrouver le village d'Orpierre.

Sur votre route...



Toutes les informations pratiques

Recommandations

- RISQUE INCENDIE. Le feu est l'ennemi de la forêt... et du randonneur ! [Ne pas fumer](#) en forêt et [ne pas allumer de feu](#), d'autant que quelle que soit la saison, c'est [interdit](#) ! Et en période estivale, avant de partir en balade, se renseigner sur les [conditions et réglementations d'accès aux massifs forestiers](#).

Comment venir ?

Accès routier

Depuis Serres (18 km) rejoindre la D30 par la D1075.

Parking conseillé

Place du village, Orpierre

Accessibilité

VTC